

**SECTION 1 Identification****1.1. Identificateur SGH du produit**

|                  |   |
|------------------|---|
| Forme du produit | : Mélange   |
| Nom du produit   | : Safeguard Ethanol Fuel Conditioner with Stabilizers |
| Type de produit  | : Additifs pour carburants                            |
| Nombre de pièces | : 20576   |

**1.2. Autres moyens d'identification**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**1.3. Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique**

|                                     |  |
|-------------------------------------|--|
| Utilisation de la substance/mélange | : Additifs pour carburants                       |
| Utilisation recommandée             | : Additifs pour carburants                       |
| Restrictions d'emploi               | : Pas d'informations complémentaires disponibles |

**1.4. Données relative au fournisseur**

Lucas Oil Products, Inc.  
3199 Harrison Way NW  
Corydon, IN 47112  
USA  
T 800-342-2512  
[sds@lucasoil.com](mailto:sds@lucasoil.com) - [www.LucasOil.com](http://www.LucasOil.com)

**1.5. Numéro de téléphone d'urgence**

|                  |   |
|------------------|---|
| Numéro d'urgence | : For Chemical Emergency Call ChemTel 24hr/day 7days/week. Within USA, Canada, Puerto Rico & US Virgin Islands: 1-800-255-3924. International: 1-813-248-0585 (collect calls accepted). Australia: 1-300-954-583. Brazil: 0-800-591-6042. China: 400-120-0751. India: 000-800-100-4086. Mexico: 800-099-0731. |
|------------------|---|

**SECTION 2 Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification (GHS CA)**

|   |      |   |
|---|------|---|
| Liquides inflammables, Catégorie 4                        | H227 | Liquide combustible.  |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 2         | H315 | Provoque irritation cutanée.  |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2 | H319 | Provoque une sévère irritation des yeux.  |
| Sensibilisation cutanée, Catégorie 1                      | H317 | Peut provoquer une allergie cutanée.  |
| Danger par aspiration, Catégorie 1                        | H304 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

**2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence****Étiquetage GHS CA**

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) : Danger

# Safeguard Ethanol Fuel Conditioner with Stabilizers

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

|                               |   |
|-------------------------------|---|
| Mentions de danger (GHS CA)   | : H227 - Liquide combustible<br>H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires<br>H315 - Provoque irritation cutanée<br>H317 - Peut provoquer une allergie cutanée<br>H319 - Provoque une sévère irritation des yeux   |
| Conseils de prudence (GHS CA) | : P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.<br>P261 - Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs, aérosols.<br>P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.<br>P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.<br>P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, protection des yeux et du visage.<br>P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un médecin.<br>P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.<br>P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.<br>P321 - Un traitement spécifique (voir les instructions complémentaires de premiers secours sur cette étiquette).<br>P331 - Ne PAS faire vomir.<br>P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical ou consulter un médecin.<br>P337+P313 - Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical ou consulter un médecin.<br>P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.<br>P370+P378 - En cas d'incendie: Utiliser de la mousse résistant à l'alcool, du dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ), de la poudre d'extinction sèche pour l'extinction.<br>P403 - Stocker dans un endroit bien ventilé.<br>P405 - Garder sous clef.<br>P501 - Éliminer le contenu et le récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale. |

### 2.3. Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 3 Composition/information sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

| Nom                                       | Nom chimique / Synonymes   | Identificateur de produit | %        | Classification (GHS CA) |
|---|--|---------------------------|----------|-------------------------|
| Distillats légers (pétrole), hydrotraités | Distillates (petroleum), hydrotreated light distillates (petroleum), hydrotreated light / kerosine - unspecified | n° CAS: 64742-47-8        | 65 - 85* | Danger Asp. 1, H304     |

# Safeguard Ethanol Fuel Conditioner with Stabilizers

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

| Nom  | Nom chimique / Synonymes  | Identificateur de produit | %       | Classification (GHS CA)   |
|--|---|---------------------------|---------|---|
| Polyether amine  | -   | n° CAS: Undisclosed       | 7 - 13* | Irrit. Cut. 2, H315<br>Irrit. Oculaire 2, H319<br>Aquatique Chronique 3, H412 |
| 2,5-Furandione, 3-(dodecen-1-yl)dihydro-, reaction products with propylene oxide | 3-(Dodecenyldihydro-2,5-furandione reaction products with propylene oxide | n° CAS: 68411-58-5        | < 100   | Irrit. Cut. 2, H315<br>Irrit. Oculaire 2, H319<br>Sens. Cut. 1, H317          |

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

\*Le nom chimique, le numéro CAS et/ou la concentration exacte n'ont pas été divulgués au titre d'ICC

\*Contient une concentration fixe

## SECTION 4 Premiers soins

### 4.1. Description des premiers soins nécessaires

|   |   |
|---|---|
| Premiers soins après inhalation           | : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Donner de l'oxygène ou pratiquer la respiration artificielle si nécessaire. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.   |
| Premiers soins après contact avec la peau | : Laver la peau avec beaucoup d'eau et de savon. Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.  |
| Premiers soins après contact oculaire     | : Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées. Remove contact lenses, if present and easy to do. Continue rinsing. Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.  |
| Premiers soins après ingestion            | : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne pas faire vomir/le risque de lésion pulmonaire dépasse le risque d'empoisonnement. En cas de vomissement, la tête doit être maintenue vers le bas de sorte que le vomis ne pénètre pas les poumons. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un médecin. |
| Premiers soins général                    | : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Appeler immédiatement un médecin.  |
| Autoprotection du secouriste              | : Les secouristes seront équipés d'un équipement de protection individuelle approprié.  |

### 4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

|   |  |
|---|--|
| Symptômes/effets après inhalation           | : Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Perte de la coordination.   |
| Symptômes/effets après contact avec la peau | : Provoque une irritation cutanée. Rougeur. Itching. Irritation. Peut provoquer une allergie cutanée.  |
| Symptômes/effets après contact oculaire     | : Provoque des lésions oculaires graves. Troubles de la vision. rougeur, démangeaisons, larmes. Irritation des yeux.   |
| Symptômes/effets après ingestion            | : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. L'ingestion du liquide peut entraîner une aspiration au niveau des poumons avec un risque de pneumonie chimique. L'ingestion peut provoquer nausées et vomissements. Abdominal pain. Risque d'oedème pulmonaire. |

### 4.3. Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

|                                  |                             |
|----------------------------------|-----------------------------|
| Autre avis médical ou traitement | : Traitement symptomatique. |
|----------------------------------|-----------------------------|

# Safeguard Ethanol Fuel Conditioner with Stabilizers

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

### SECTION 5 Mesures à prendre en cas d'incendie

#### 5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.  
Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

#### 5.2. Dangers spécifiques du produit

Danger d'incendie : Risque d'éclatement sous l'action de la chaleur, par augmentation de la pression interne. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Liquide combustible.  
Danger d'explosion : Aucun danger d'explosion direct.  
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

#### 5.3. Mesures spéciales de protection pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Évacuer la zone. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Combattre le feu à distance de sécurité et à partir d'un endroit protégé. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Éviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.  
Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

### SECTION 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Mesures générales : Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition. Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.  
Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

#### 6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention : Recueillir le produit répandu. Écarter toute source d'ignition. Contenir la matière déversée en l'endigant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau. Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque.  
Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Absorber le liquide répandu dans un matériau tel que : chaux pulvérisée ou sable, terre, vermiculite. Sortez les conteneurs de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque personnel. Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Clean contaminated surfaces with an excess of water. Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.  
Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.  
Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

# Safeguard Ethanol Fuel Conditioner with Stabilizers

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

### SECTION 7 Manutention et stockage

#### 7.1. Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Prendre toutes les mesures techniques nécessaires pour éviter ou minimiser le dégagement du produit sur le lieu de travail. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Porter un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.
- Dangers supplémentaires lors du traitement : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

#### 7.2. Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

- Mesures techniques : Conserver dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de la chaleur.
- Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Les récipients ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus à la verticale pour prévenir les fuites. Ne pas stocker dans des contenants non étiquetés. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Garder sous clef.
- Matières incompatibles : Rayons directs du soleil. Sources de chaleur. Sources d'inflammation.
- Matériaux d'emballage : Toujours conserver le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.

### SECTION 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2. Contrôles d'ingénierie appropriés

- Contrôles techniques appropriés : Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. S'assurer que l'exposition est inférieure aux limites d'exposition professionnelle (le cas échéant). Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de tout endroit où il y a risque d'exposition. Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
- Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

#### 8.3. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

##### Équipement de protection individuelle:

Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

##### Protection des mains:

Gants de protection

##### Protection oculaire:

Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité. Lunettes de sécurité

##### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

# Safeguard Ethanol Fuel Conditioner with Stabilizers

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

### Protection des voies respiratoires:

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



## SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Propriétés physiques et chimiques de base

|  |                                    |
|--|------------------------------------|
| État physique  | : Liquide                          |
| Apparence  | : Aucune donnée disponible         |
| Couleur  | : Aucune donnée disponible         |
| Odeur  | : Aucune donnée disponible         |
| Seuil olfactif                                       | : Aucune donnée disponible         |
| pH   | : Aucune donnée disponible         |
| Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) | : Aucune donnée disponible         |
| Vitesse d'évaporation relative (éther=1)             | : Aucune donnée disponible         |
| Point de fusion                                      | : Non applicable                   |
| Point de congélation                                 | : Aucune donnée disponible         |
| Point d'ébullition                                   | : Aucune donnée disponible         |
| Point d'éclair                                       | : 93 °C                            |
| Température d'auto-inflammation                      | : Aucune donnée disponible         |
| Température de décomposition                         | : Aucune donnée disponible         |
| Inflammabilité (solide, gaz)                         | : Non applicable                   |
| Pression de la vapeur                                | : Aucune donnée disponible         |
| Densité relative de la vapeur à 20°C                 | : Aucune donnée disponible         |
| Densité relative                                     | : 0,842                            |
| Masse volumique                                      | : 7,034 lb/gal                     |
| Solubilité   | : Aucune donnée disponible         |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)       | : Aucune donnée disponible         |
| Viscosité, cinématique                               | : 2,92 mm <sup>2</sup> /s @ 40 ° C |
| Limites d'explosivité                                | : Aucune donnée disponible         |
| Caractéristiques d'une particule                     | : Aucune donnée disponible         |

### 9.2. Données (supplémentaires) concernant certaines classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 10 Stabilité et réactivité

|                                      |   |
|--------------------------------------|---|
| Réactivité                           | : Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.                         |
| Stabilité chimique                   | : Stable dans les conditions normales d'emploi.   |
| Possibilité de réactions dangereuses | : Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.  |
| Conditions à éviter                  | : Éviter le contact avec les surfaces chaudes. Chaleur. Pas de flammes, pas d'étincelles.<br>Supprimer toute source d'ignition. |
| Matières incompatibles               | : Agent oxydant.  |
| Produits de décomposition dangereux  | : Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.         |
| Temps de durcissement:               | : Pas d'informations complémentaires disponibles  |

# Safeguard Ethanol Fuel Conditioner with Stabilizers

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

### SECTION 11 Données toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les voies d'exposition probables

Toxicité Aiguë (voie orale) : Non classé  
Toxicité Aiguë (voie cutanée) : Non classé  
Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

| Distillats légers (pétrole), hydrotraités (64742-47-8) |  |
|--|--|
| DL50 orale rat   | > 5000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: EPA OTS 798.1175 (Acute Oral Toxicity), Guideline: OECD Guideline 420 (Acute Oral Toxicity - Fixed Dose Method) |
| DL50 orale   | 15000 mg/kg  |
| DL50 cutanée lapin                                     | > 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Guideline: EPA OTS 798.1100 (Acute Dermal Toxicity), Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)              |
| CL50 Inhalation - Rat                                  | > 5,28 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity), 95% CL: 0,42 -   |
| CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard)           | > 5,2 mg/l Source: IUCLID  |
| ATE CA (oral)  | 15000 mg/kg de poids corporel  |

| 2,5-Furandione, 3-(dodécen-1-yl)dihydro-, reaction products with propylene oxide (68411-58-5) |  |
|---|--|
| DL50 orale rat  | > 5000 mg/kg Source: EPA ACToR             |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée  | : Provoque irritation cutanée.             |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire  | : Provoque une sévère irritation des yeux. |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée   | : Peut provoquer une allergie cutanée.     |
| Mutagénicité sur les cellules germinales  | : Non classé                               |
| Cancérogénicité   | : Non classé                               |
| Toxicité pour la reproduction   | : Non classé                               |

| Distillats légers (pétrole), hydrotraités (64742-47-8)                       |  |
|--|--|
| NOAEL (animal/mâle, F0/P)  | ≥ 3000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 415 [One-Generation Reproduction Toxicity Study (before 9 October 2017)] |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)  | : Non classé   |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) | : Non classé   |

| Distillats légers (pétrole), hydrotraités (64742-47-8) |  |
|--|--|
| NOAEL (oral, rat, 90 jours)                            | 750 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents) |
| NOAEL (dermique,rat/lapin,90 jours)                    | ≥ 495 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 411 (Subchronic Dermal Toxicity: 90-Day Study)                              |

Danger par aspiration : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

| Safeguard Ethanol Fuel Conditioner with Stabilizers |                                  |
|---|----------------------------------|
| Viscosité, cinématique                              | 2,92 mm <sup>2</sup> /s @ 40 ° C |

Symptômes/effets après inhalation : Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Perte de la coordination.  
Symptômes/effets après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée. Rougeur. Itching. Irritation. Peut provoquer une allergie cutanée.  
Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque des lésions oculaires graves. Troubles de la vision. rougeur, démangeaisons, larmes. Irritation des yeux.

# Safeguard Ethanol Fuel Conditioner with Stabilizers

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Symptômes/effets après ingestion : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. L'ingestion du liquide peut entraîner une aspiration au niveau des poumons avec un risque de pneumonie chimique. L'ingestion peut provoquer nausées et vomissements. Abdominal pain. Risque d'oedème pulmonaire.

## SECTION 12 Données écologiques

### 12.1. Toxicité

Écologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme) : Non classé.

Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme) : Non classé.

### 12.2. Persistance et dégradation

#### Safeguard Ethanol Fuel Conditioner with Stabilizers

|                              |   |
|------------------------------|---|
| Persistance et dégradabilité | Biodegradability in water: no data available. |
|------------------------------|---|

#### Distillats légers (pétrole), hydrotraités (64742-47-8)

|                              |                           |
|------------------------------|---------------------------|
| Persistance et dégradabilité | Non rapidement dégradable |
|------------------------------|---------------------------|

#### 2,5-Furandione, 3-(dodecen-1-yl)dihydro-, reaction products with propylene oxide (68411-58-5)

|                              |                           |
|------------------------------|---------------------------|
| Persistance et dégradabilité | Non rapidement dégradable |
|------------------------------|---------------------------|

#### Polyether amine (Undisclosed)

|                              |                           |
|------------------------------|---------------------------|
| Persistance et dégradabilité | Non rapidement dégradable |
|------------------------------|---------------------------|

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### Safeguard Ethanol Fuel Conditioner with Stabilizers

|                              |   |
|------------------------------|---|
| Potentiel de bioaccumulation | Aucune donnée disponible concernant la bioaccumulation. |
|------------------------------|---|

#### Distillats légers (pétrole), hydrotraités (64742-47-8)

|  |                        |
|--|------------------------|
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) | 3,3 – 6 Source: IUCLID |
|--|------------------------|

#### 2,5-Furandione, 3-(dodecen-1-yl)dihydro-, reaction products with propylene oxide (68411-58-5)

|  |                       |
|--|-----------------------|
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) | 5,08 Source: EPISUITE |
|--|-----------------------|

### 12.4. Mobilité dans le sol

#### Safeguard Ethanol Fuel Conditioner with Stabilizers

|                |   |
|----------------|---|
| Écologie - sol | Pas d'informations complémentaires disponibles. |
|----------------|---|

### 12.5. Autres effets nocifs

Ozone : Non classé

Gaz à effet de serre fluoré : Non

## SECTION 13 Données sur l'élimination

Réglementation régionale sur les déchets : Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

# Safeguard Ethanol Fuel Conditioner with Stabilizers

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

|   |   |
|---|---|
| Méthodes de traitement des déchets                      | : Éliminer le contenu/récepteur conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.  |
| Recommandations pour l'élimination des eaux usées       | : Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.   |
| Recommandations pour le traitement du produit/emballage | : Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.   |
| Indications complémentaires                             | : Ne pas réutiliser des récipients vides.   |
| Informations sur les déchets écologiques                | : Les déchets issus de ce produit doivent être considérés comme aussi dangereux que le produit lui-même, avec selon toute probabilité les mêmes risques pour l'environnement. Les précautions de manipulation et traitement des déchets sont définies comme pour le produit lui-même. |

### SECTION 14 Informations relatives au transport

En conformité avec: TMD / DOT / IMDG / IATA

| TMD   | DOT   | IMDG           | IATA           |
|---|---|----------------|----------------|
| <b>14.1. Numéro ONU</b>                                   |   |                |                |
| Non réglementé  | NA1993  | Non réglementé | Non réglementé |
| <b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b> |   |                |                |
| Non réglementé  | Combustible liquid, n.o.s.(Petroleum Distillates)                       | Non réglementé | Non réglementé |
| <b>Description document de transport</b>                  |   |                |                |
| Non réglementé  | NA1993 Combustible liquid, n.o.s.(Petroleum Distillates), Comb Liq, III | Non réglementé | Non réglementé |
| <b>14.3. Classe(s) de danger relative(s) au transport</b> |   |                |                |
| Non réglementé  | Combustible liquid  | Non réglementé | Non réglementé |
| <b>14.4. Groupe d'emballage (s'il y a lieu)</b>           |   |                |                |
| Non réglementé  | III   | Non réglementé | Non réglementé |
| <b>14.5. Dangers environnementaux</b>                     |   |                |                |
| Non réglementé  | Dangereux pour l'environnement: Non                                     | Non réglementé | Non réglementé |
| Pas d'informations supplémentaires disponibles            |   |                |                |

### 14.6. Précautions spéciales pour l'utilisateur

#### TMD

Non réglementé

#### DOT

N° ONU (DOT)

: NA1993

Dispositions Particulières DOT (49 CFR 172.102)

: 148 - Except for transportation by aircraft, when transported as a limited quantity or a consumer commodity, the maximum net capacity specified in §173.150(b)(2) of this subchapter for inner packagings may be increased to 5 L (1.3 gallons).  
 IB3 - Authorized IBCs: Metal (31A, 31B and 31N); Rigid plastics (31H1 and 31H2); Composite (31HZ1 and 31HA2, 31HB2, 31HN2, 31HD2 and 31HH2). Additional Requirement: Only liquids with a vapor pressure less than or equal to 110 kPa at 50 C (1.1 bar at 122 F), or 130 kPa at 55 C (1.3 bar at 131 F) are authorized, except for UN2672 (also see Special Provision IP8 in Table 2 for UN2672).  
 T1 - 1.5 178.274(d)(2) Normal..... 178.275(d)(2)  
 TP1 - The maximum degree of filling must not exceed the degree of filling determined by the following: Degree of filling =  $97 / (1 + a (tr - tf))$  Where: tr is the maximum mean bulk temperature during transport, and tf is the temperature in degrees celsius of the liquid during filling.

# Safeguard Ethanol Fuel Conditioner with Stabilizers

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

|   |   |
|---|---|
| Exceptions d'Emballage DOT (49 CFR 173.xxx)   | : 150   |
| Emballage Non-Vrac DOT (49 CFR 173.xxx)   | : 203   |
| Emballage en Vrac DOT (49 CFR 173.xxx)  | : 241   |
| Quantités maximales DOT - Aéronef de passagers/véhicule ferroviaire (49 CFR 173.27) | : 60 L  |
| Quantités maximales DOT - Aéronef cargo seulement (49 CFR 175.75)                   | : 220 L   |
| DOT Emplacement d'arrimage  | : A - The material may be stowed "on deck" or "under deck" on a cargo vessel and on a passenger vessel. |

### IMDG

Non réglementé

### IATA

Non réglementé

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78<sup>9</sup> et au recueil IBC<sup>10</sup>

Non applicable

## SECTION 15 Informations sur la réglementation

### Distillats légers (pétrole), hydrotraités (64742-47-8)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

### 2,5-Furandione, 3-(dodecen-1-yl)dihydro-, reaction products with propylene oxide (68411-58-5)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

### Safeguard Ethanol Fuel Conditioner with Stabilizers

Non listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

### Distillats légers (pétrole), hydrotraités (64742-47-8)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif  
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

### 2,5-Furandione, 3-(dodecen-1-yl)dihydro-, reaction products with propylene oxide (68411-58-5)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif

### Polyether amine (Undisclosed)

Non listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

## SECTION 16 Autres informations

|                   |              |
|-------------------|--------------|
| Date d'émission   | : 05-22-2025 |
| Date de révision  | : 06-25-2026 |
| Remplace la fiche | : 02-10-2026 |

|                       |  |
|-----------------------|--|
| Sources des données   | : Documents de sécurité du fournisseur.            |
| Conseils de formation | : Formation du personnel sur les bonnes pratiques. |

# Safeguard Ethanol Fuel Conditioner with Stabilizers

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

| Texte complet des classes de danger et des phrases H: |  |
|---|--|
| H227  | Liquide combustible  |
| H304  | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires |
| H315  | Provoque irritation cutanée  |
| H317  | Peut provoquer une allergie cutanée  |
| H319  | Provoque une sévère irritation des yeux  |
| H412  | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme    |

Fiche de données de sécurité (FDS), Canada

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.